

Particuliers

Demande d'autorisation de réception dans la Légion d'Honneur (Formulaire)

[Accéder au Formulaire](#)

Permet au futur chevalier de faire connaître à la grande chancellerie la personne qui lui remettra l'insigne de la Légion d'Honneur.

A noter

Ce document, une fois rempli et signé, doit être accompagné du chèque de paiement des droits de chancellerie.

- [Médailles et décorations officielles](#)

Ville de
Saint
Bonnet
de mure



Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure

[04 78 40 95 55](tel:0478409555)

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure